## « Loi de 2005 : il est temps de rendre les droits effectifs! »

Président du Collectif Handicaps, Arnaud de Broca revient sur les avancées de la loi de 2005 sur le handicap et rappelle les progrès à réaliser pour que celle-ci soit pleinement appliquée.

Union Sociale: En quoi la loi du 11 février 2005 est-elle révolutionnaire pour les personnes en situation de handicap?

Arnaud de Broca: Je ne sais pas si l'on peut parler de révolution, mais il est certain que cette loi de 2005 a profondément redessiné les politiques du handicap. Ce texte nous a fait passer d'une approche par les soins à une approche par les droits. Il a tout d'abord consacré le principe de l'accessibilité universelle pour ce qui concerne le bâti, l'école ou encore l'emploi. Il a également promu le principe de compensation du handicap au travers de la création de la prestation de compensation du handicap et des maisons départementales pour les personnes handicapées (MDPH) qui sont notamment chargées d'évaluer leurs besoins et de les orienter. La loi de 2005 a également pleinement intégré, dans la définition du handicap, le handicap psychique et les troubles de santé invalidants. Elle fixe également comme objectif de scolariser tous les enfants en situation de handicap. Selon ce texte enfin, l'accessibilité concerne tous les types de handicap et à échéance de 10 ans après l'adoption de cette loi, tous les bâtiments recevant du public devaient être accessibles. Cette grande loi de la République marque donc un véritable tournant dans les politiques sociales.

US: Cette loi affiche un certain nombre de droits, mais ces derniers ne sont pas effectifs. Quels sont les domaines dans lesquels le décalage est le plus notable ?

ADB: Le décalage que vous évoquez concerne presque tous les droits issus de la loi de 2005 qui ne sont qu'imparfaitement effectifs dans des domaines très divers, comme l'accessibilité entendue au sens large ou la compensation. Les MDPH, qui avaient à l'origine pour mission d'accompagner les personnes en situation de handicap, sont devenues de simples guichets visant à obtenir des allocations et prestations. Leur action est très variable selon les territoires.

## Le handicap en chiffres

La Drees a publié en décembre 2024 quelques chiffres exprimant la réalité du handicap en France. Selon ce document, en 2022, en France métropolitaine, 14,5 millions de personnes de 15 ans ou plus (28 %) vivant à domicile ont rapporté avoir une limitation fonctionnelle sévère, comme des difficultés à accomplir certaines tâches physiques ou des problèmes de mémoire.

En outre, 4,6 millions de personnes de 15 ans et plus (9 %) déclarent souffrir de

restrictions importantes liées à leur santé depuis plus de six mois. Les établissements et services médico-sociaux accompagnent 174200 enfants et adolescents en situation de handicap fin 2022, et 80 % et plus. En 2022, 54 % des per-321 500 adultes en situation de handicap. Sur l'année 2023-2024, les établissements du premier degré comptent 235400 élèves avec un projet personnalisé de scolarisation et 232900 dans les établissements du second degré. En 2022, 59000 étudiants en situation de

handicap suivent des études supérieures. L'allocation adulte handicapé (AAH) concerne 1,29 million de bénéficiaires, dont 50 % ont un taux d'incapacité de sonnes en situation de handicap de 16 à 64 ans vivant à domicile jugent leur état de santé mauvais ou très mauvais, contre 7 % dans l'ensemble de la population. De plus, 58 % souffrent de surpoids ou d'obésité, contre 42 % dans la population générale.



de même que les moyens dont elles disposent. Nous condamnons la forte inégalité de traitement des personnes en situation de handicap entre les départements. Nous sommes bien loin d'une politique nationale de solidarité structurée et effective partout dans le pays.

US: La loi de 2005 avait également consacré le principe de l'accessibilité. Quel est le chemin à accomplir pour faire en sorte que ce principe devienne réalité?

ADB: Cet objectif d'accessibilité est loin d'être atteint dans presque tous les domaines. Concernant le bâti, à peine 50 % des établissements recevant du public aujourd'hui construits sont accessibles. Le retard sur les objectifs annoncés est énorme, mettant à mal le quotidien de milliers de personnes qui ne peuvent accéder à un logement, aux commerces de proximité ou encore aux transports. À cause de ce retard, ce sont des générations sacrifiées qui n'auront pas pu mener une vie normale et participer à la vie de la société. Nous demandons donc l'application immédiate des sanctions prévues pour les acteurs qui ne respectent pas la loi, car les politiques d'incitation ont montré leurs limites, mais plus généralement, il y a sans doute une bataille culturelle à mener. L'ensemble de la société doit prendre conscience que, même si l'accessibilité représente un coût à court terme, il s'agit avant tout d'un investissement qui va bénéficier à tous. Je pense notamment aux personnes avançant en âge qui souhaitent vieillir à domicile ou encore aux jeunes parents qui transportent leurs enfants en poussette. Il convient également de préciser qu'une mise en accessibilité des bâtiments dès leur construction coûte bien moins cher.

Si nous avions suivi les préconisations de la loi de 2005, et déjà celles de la loi de 1975, la question ne se poserait même plus. Il est donc plus que temps d'agir et de sanctionner.

US: La scolarisation des jeunes en situation de handicap s'est largement développée depuis 2005. Quels sont les obstacles encore à lever pour l'inclusion de ces jeunes en milieu ordinaire?

ADB: Grâce à la loi de 2005, il y a de plus en plus d'enfants à l'école et c'est positif, mais il faut également avoir en tête que chaque année, des milliers de jeunes ne peuvent pas faire leur rentrée à cause de leur handicap et que d'autres, à cause d'un manque d'accompagnement, vivent une scolarité extrêmement chaotique. S'il convient de réaliser de gros efforts pour donner un statut à tous les professionnels qui accompagnent ces jeunes à l'école (les AESH), les programmes d'enseignements doivent s'adapter aux besoins des enfants handicapés et les professeurs être mieux formés. Une plus grande sensibilisation à cette nécessité d'inclure tous les enfants doit être menée, car pour de nombreux enseignants, mais également certains syndicats et les parents d'élèves, l'acceptation de l'école inclusive est loin d'être une évidence.

US: La loi avait enfin fixé comme objectif de favoriser la citoyenneté des personnes en situation de handicap. Quel bilan peut-on dresser dans ce domaine, 20 ans plus tard?

ADB : Cette question de la citovenneté est directement liée à l'accessibilité. C'est l'un des domaines dans lequel on a le moins avancé. Malgré l'obligation d'avoir des bureaux de vote accessibles, on constate qu'aller voter est souvent encore difficile. D'autre part, les élus handicapés à l'échelle nationale ou locale sont encore très rares. Nous proposons notamment une meilleure compensation des frais liés à l'engagement politique ou associatif pour les personnes handicapées. Enfin, les partis politiques doivent encore mener de nombreux efforts pour se rendre accessibles et permettre aux personnes en situation de handicap d'exercer pleinement leur citoyenneté. Nous souhaitons d'ailleurs que soit intégrée cette exigence dans leurs modalités de financement. Dans ce domaine, comme dans les autres, il est temps de rendre les droits effectifs pour tous les citoyens. •

> Propos recueillis par Antoine Janbon